



PARTI SOCIALISTE NEUCHATELOIS
Avenue de la Gare 3 - 2000 Neuchâtel
Tél.: 032/721.11.80
e-mail: secretariat@psn.ch
site web: <http://www.psn.ch>

Rapport du Groupe de travail “Cannabis” Février 2007

Cannabis

Introduction

La question de la dépénalisation de la consommation du cannabis se pose dans les termes suivants :

- quels sont les moyens les plus efficaces pour lutter contre les problèmes liés à la consommation et à l’abus de drogues et de cannabis en particulier
- quelle politique de santé publique doit-on mettre en place pour cela, étant entendu qu’une telle politique doit être basée à la fois sur l’évidence scientifique et sur les valeurs fondamentales toujours défendues par le socialisme (humanisme, solidarité, respect des droits de la personne, etc.)

La révision de la loi sur les stupéfiants a pour but d’adapter le cadre légal de façon à rendre plus efficace la lutte contre les drogues, qu’elles soient légales ou non. Dans le débat à ce sujet c’est essentiellement sur deux mesures à propos du cannabis que se cristallisent les divergences d’opinion :

1. Dépénalisation de la consommation
2. Réglementation du marché et donc déprohibition du produit

C’est sur ces deux points que porte la discussion qui nous occupe.

Constat préalable

1. La menace de sanction pénale ou la « peur du gendarme » ne semble avoir que peu ou pas d’effet sur la consommation. La valeur préventive de cette mesure est sérieusement mise en doute, elle ne fait en tous cas pas le poids relativement aux effets négatifs qu’elle provoque. En effet, elle a pour conséquence de stigmatiser, de marginaliser et de rendre « hors la loi » l’importante fraction de notre population qui consomme ce produit. Cela rend plus difficile l’intégration des jeunes fragilisés et entrave la prise en soins précoce.
2. Le cannabis est partout et facilement disponible. La prohibition du cannabis ne semble pas suffire à tarir l’approvisionnement de ce produit, et un important marché noir s’est développé pour répondre à la demande en croissance. Les consommateurs n’ont pas d’autres choix que d’acheter leur produit sur ce marché noir. Cela renforce la criminalité et expose les acheteurs à des risques inutiles (incitation à essayer d’autres produits, qualité non contrôlée, côtoiement d’un milieu criminel). D’autre part la prohibition rend impossible l’utilisation du cannabis à des fins médicales ou palliatives.

Thèse

C'est parce que le cannabis est dangereux pour la santé qu'il faut en dépénaliser la consommation et créer un marché réglementé. Ce nouveau cadre légal doit permettre de lutter avec plus d'efficacité et d'énergie qu'actuellement contre les problèmes liés à son usage. La dépénalisation de la consommation permet une lutte plus efficace contre ce problème. Le laxisme n'est pas dans la dépénalisation mais dans le maintien du statu quo.

La prohibition du cannabis et la pénalisation de sa consommation sont des moyens dont l'efficacité n'est pas prouvée scientifiquement, ils ne correspondent pas aux valeurs éthiques qui fondent le socialisme et leur hypothétique utilité ne fait pas le poids au regard des inconvénients et des effets pervers qu'ils provoquent.

Sur quoi porte le débat

Le débat sur le cannabis ne porte donc sur la question de savoir s'il est dangereux ou non, ou si sa consommation est banale ou non. Il est amplement démontré qu'il peut être dangereux et il est clair que sa consommation parmi la jeunesse n'est ni banale ni désirable. **La question est** : faut-il dépénaliser la consommation du cannabis, c'est-à-dire affirmer que le simple et seul fait d'en consommer ne relève pas de la police et de la justice ?

Le débat n'est pas non plus de savoir s'il faut « libéraliser » ou s'il faut en général « lever les interdits ». Une politique de santé publique visant à lutter contre les drogues a besoin de réglementations et de répression, donc d'interdits et de mesures pénales. Une politique de laisser-faire, ou de banalisation serait inacceptable. Un cadre juridique clair et contraignant, avec un arsenal de mesures répressives adapté est et reste donc nécessaire. **La question est** : faut-il « déprohiber » le cannabis, c'est à dire lui donner une existence légale ?

En résumé la question n'est pas de savoir si on est pour ou contre le cannabis, mais elle est de savoir comment on lutte le mieux contre les problèmes liés à sa consommation.

Ce avec quoi nous sommes d'accord

Des discussions que nous avons eues dans notre groupe de travail il se dégage un consensus clair : tout comme le tabac et l'alcool, le cannabis est une substance dangereuse pour la santé, son usage en particulier chez les plus jeunes n'est pas désirable, et une politique efficace de prévention ne peut se passer d'un arsenal légal et répressif. Il n'est donc pas question de le « dépénaliser le cannabis » en général, ou de « lever les interdits ».

Où nous divergeons

La façon la plus éthique et la plus efficace pour lutter contre les problèmes liés à la consommation de cannabis est d'en dépénaliser la consommation et d'en réglementer le commerce. Toute infraction à cette réglementation, toute violation des interdits prévus par elle, demeureront du domaine pénal.

Arguments en faveur de la dépenalisation de la consommation

- En dépenalisant la consommation on ne lève pas un interdit, on dit que le respect de cet interdit ne relève pas de mesures policières et pénales, c'est-à-dire qu'on ne s'appuie ni ne compte sur la police pour faire respecter cette interdiction. Par contre les interdictions qui ne concernent pas la simple et la seule consommation peuvent continuer de s'appuyer sur la police pour en assurer le respect (trouble de l'ordre public, conduite automobile, etc.), par analogie avec l'alcool. De même en ce qui concerne les mesures disciplinaires ou les amendes en cas de transgression de règlements (consommation dans et autour des écoles, dans les transports publics), par analogie avec le tabac.
- On trouve chez les consommateurs réguliers davantage de co-morbidités psychiatriques, de vécu traumatique, de maltraitance, de conditions socio-économiques difficiles. Tout le monde n'est pas égal devant le risque de consommer, et ceux qui sont le plus fragiles face à ce risque sont aussi ceux que le PS souhaite défendre et représenter : les défavorisés, les familles monoparentales, les immigrés, etc. Il n'est pas éthique de les punir en raison de leur susceptibilité accrue à la consommation de cannabis.
- Il y a une corrélation entre le risque de consommation régulière et le degré de précarité et des inégalités socio-économiques, de la fragilisation du noyau familial, de la diminution du bonheur global. Est-ce par des mesures policières qu'on entend y répondre ?
- La pénalisation aggrave la marginalisation de la frange la plus vulnérable et fragile de notre jeunesse. Les plus vulnérables seront les plus punis.
- Si notre société n'est pas à même de remplir les aspirations et les besoins de notre jeunesse, est-ce par plus de répression qu'il faut répondre ? Chez les adolescents la consommation problématique de cannabis n'est pas un phénomène isolé mais s'accompagne d'autres types de difficultés. Que leur apporte-t-on avec la pénalisation de ce comportement ? Cela ne renforce-t-il pas leur sentiment de dévalorisation et qu'ils n'ont pas leur place pleine et entière dans cette société ?
- Les personnes les plus susceptibles de se faire attraper et de subir des sanctions pénales sont celles dont la consommation est la plus importante et la plus difficile à contrôler. Donc ce sont avant tout les personnes dépendantes. Plus une personne sera malade de sa dépendance plus grande sera la probabilité qu'elle s'expose à des mesures pénales. On pénalise ainsi une maladie psychiatrique!
- Quelle est la cohérence d'une politique de santé publique qui, pour un produit comme l'alcool, tout aussi dangereux et qui fait beaucoup plus de dégâts que le cannabis, accepte non seulement sa consommation mais en plus encourage son usage (publicité, prix, alcopops), sa promotion et sa production, alors que pour le cannabis sa simple et seule consommation est passible de mesures pénales !

- En pénalisant, on interdit aussi toutes les autres utilisations chez l'adulte : détente, usage médical, automédication. Le jour où on aura inventé un médicament psychotrope agissant comme le cannabis est-ce qu'on va l'interdire ? Quelle est la différence entre quelqu'un qui se sent mieux avec du cannabis ou quelqu'un qui se sent mieux avec un antidépresseur (ou une benzodiazépine)? Pourquoi punir l'un et pas l'autre ? Parce que le premier est un produit naturel et le second un produit de l'industrie pharmaceutique ? Est-ce qu'une mesure pénale est appropriée devant le choix que ferait une personne de s'auto-médiquer avec un produit naturel non reconnu comme un médicament ?
- On ne renonce pas à fumer par ce que c'est interdit par la loi, mais parce que c'est dangereux ou qu'il y a une réprobation sociale. Tout ce qui est dangereux n'est pas interdit pénalement, et le fait de ne pas interdire pénalement ne signifie pas que ce n'est pas dangereux ou banal.
- Tous les usages ne sont pas problématiques. Pour certains jeunes l'usage de cannabis est un moyen d'intégration et leur permet de surmonter certaines difficultés. Le cannabis n'a pas que des inconvénients, même si sa consommation est dangereuse. Il peut aider à se socialiser. Certains jeunes l'utilisent pour affronter le regard des autres, par exemple pour aller à l'école malgré les phobies. Le moyen employé est certainement dysfonctionnel, mais pourquoi devrait-il être illégal ? La réponse n'est pas du ressort de la police et de la répression, mais de celui de l'aide, de la compréhension, du renforcement de la confiance en soi, de la recherche de moyens moins dysfonctionnels.
- Il faut offrir la possibilité de se socialiser malgré l'usage du cannabis plutôt que de contribuer à la désocialisation à cause du cannabis. Au risque de se marginaliser dans la drogue il faut opposer une socialisation à partir de la drogue. La réponse à des comportements jugés socialement non désirables, mais n'entravant pas la liberté d'autrui, doit être l'intégration, non l'exclusion
- Citation d'un spécialiste des adolescents : *« l'usage de drogues, comme d'autres types de conduites, n'a pas de signification pathologique en soi mais est à entendre en premier lieu comme une façon de s'adresser à autrui, en particulier à son entourage. De la qualité de la réceptivité et de la réaction de cet entourage, notamment de l'aide dont il pourra disposer, dépendent pour beaucoup les risques de renfermement sur soi, de répétition, et de passage à de véritables pathologies ».*

Arguments en faveur de la « déprohibition »

- Il ne faut pas laisser au seul marché noir l'approvisionnement d'un produit aussi répandu que le cannabis, notamment chez les jeunes. D'un point de vue de santé publique il faut mettre en place un marché légal et strictement réglementé. Le but en soi n'est pas de faire disparaître le marché noir (cette responsabilité relève de mesures policières et non de santé publique, et de l'aveu même de la police ce n'est pas réaliste, on ne fera jamais disparaître le

marché noir) mais de faire en sorte que ceux qui en achètent aient le choix de le faire légalement et sans les risques inhérents au marché noir (incitation à la consommation et à l'escalade des produits, absence de contrôle de qualités, risques toxicologiques, etc).

- Prohiber le cannabis c'est faire comme s'il n'existait pas (la prohibition équivaut à un déni pur et simple de son existence). Il faut reconnaître que c'est une réalité en lui donnant une existence légale. Il est plus facile de combattre un danger en le regardant en face qu'en l'ignorant. Mieux vaut un marché légal réglementé qu'un marché illégal libre
- Si vous aviez des enfants ou petits enfants consommateurs, ou préféreriez-vous qu'ils s'approvisionnent ?
 - au marché noir, sans aucune possibilité de vérifier la qualité du produit et avec une probable incitation à essayer d'autres produits ? (situation actuelle)
 - dans des magasins contrôlés et en réseau avec des professionnels ?
- Aux USA des enquêtes auprès des jeunes rapportent que l'accès aux drogues illégales est plus facile que celui aux drogues réglementées (légales) comme le tabac et l'alcool.
- S'il y avait un marché légal les acheteurs auraient beaucoup moins de solidarité avec le marché noir et le dénonceraient plus facilement (les acheteurs ne sont pas favorables à un marché noir)
- Comment accepter, comme cela a été le cas dans notre canton, une loi qui permet d'inculper des médecins cherchant à aider leurs patients qui le désirent à soulager leurs souffrances avec du cannabis! La prohibition empêche l'usage médical du cannabis.

Remarques conclusives

L'augmentation de la consommation de cannabis n'est pas le reflet d'une politique plus ou moins laxiste en matière de drogue. C'est le reflet d'un malaise et d'un mal-être croissant, qui touche en particulier les jeunes. Pour s'en persuader on constatera que ce n'est pas seulement l'augmentation de la consommation de cannabis mais aussi celle de médicaments psychotropes prescrits chez les enfants et les adolescents qui est en augmentation. La consommation est le symptôme d'une société et d'une jeunesse souffrante, c'est peut-être la conséquence d'un modèle de développement socio-économique libéral contre lequel notre parti lutte. Nous ne pouvons accepter d'en criminaliser les conséquences et le prix payé par notre jeunesse.

La pénalisation et la prohibition ne réduisent pas les problèmes liés aux drogues, elles les augmentent. Comme pour toute intervention thérapeutique, il faut que le remède ne soit pas pire que le mal, c'est à dire que les politiques de contrôle et de régulation ne créent pas de dommages qui soient plus graves que les dommages liés à la substance elle-même.

Les principes d'une politique de régulation des drogues devraient être

1. « First do not harm » (le « primum non nocere » de l'éthique médicale) : du point de vue de la grande majorité des experts de santé publique et de l'addiction, la pénalisation et la prohibition sont inefficaces et provoquent plus de dommage que de bénéfices
2. « Not all use is abuse » : dans un état libre et démocratique on doit reconnaître le droit (du point de vue pénal) à chercher son bien être et son développement même si c'est en usant de drogues, pour autant que cela soit dans le respect des autres,.

Bien sûr que ce serait mieux si la consommation de cannabis n'existait pas. Mais mettre ce comportement dans la clandestinité parce qu'on aimerait qu'il n'existe pas est une fuite devant nos responsabilités d'adultes et non pas une soi-disant fermeté. Par analogie on peut aussi dire que, bien sûr, on aimerait mieux que l'immigration illégale n'existe pas, mais la répressions ou la mise en clandestinité n'est pas une solution. La criminalisation d'un comportement individuel, notamment si elle touche préférentiellement des minorités défavorisées (jeunes en rupture, de milieux défavorisés, ou bien immigration clandestine) n'est défendable ni d'un point de vue éthique ni d'un point de vue d'efficacité de santé publique.

Pour terminer, on devrait se demander pourquoi est-ce que la quasi unanimité des professionnels impliqués dans la prévention et le traitement des problèmes liés à la drogue, sont en faveur de la révision de la loi sur les stupéfiants et de la dépénalisation de la consommation du cannabis ? N'auraient-ils à ce point rien compris ?

CONCLUSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

- La dangerosité de la consommation régulière du cannabis est admise.
- On ne sait pas scientifiquement parlant, si l'interdiction ou la dépénalisation ont une influence sur la consommation. Il n'y a donc pas d'arguments scientifiques pour trancher. Le message du Conseil fédéral corrobore cette thèse : « Ces deux exemples (France et Pays-Bas) permettent de conclure qu'il n'existe pas de relation linéaire entre la fréquence de la consommation et la facilité d'accès aux produits du cannabis. » (p.254). Les arguments que l'on peut donc évoquer pour ou contre la dépénalisation du cannabis sont d'ordre éthique ou idéologique.
- Au vu de ce qui précède, le Groupe de travail peut donc entrer en matière sur les alinéas 1 et 2 de l'initiative « Pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse ».
- Le Groupe de travail est divisé sur la question de savoir s'il faut autoriser le commerce du cannabis. En effet, pour certains, réglementer le commerce d'une substance psychotrope, donc en autoriser la vente n'est pas concevable d'un point de vue éthique. Pour les autres, pour des raisons éthiques également, l'existence d'un marché noir est considéré comme plus dangereux. Le Groupe de travail ne peut donc pas donner de recommandation en ce qui concerne l'alinéa 3 de l'initiative.

19.04.2007